

*Transferts fiscaux aux provinces—Loi***REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bussières: Que le bill C-24, visant à modifier certaines lois relatives à des transferts fiscaux aux provinces, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Lorsque le débat a été interrompu à 5 heures, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) avait la parole. En son absence, je vais donner la parole au député de Broadview-Greenwood (M. Rae).

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, tous les partis conviennent que le principe de transferts fiscaux aux provinces, ou péréquation, est d'une importance vitale pour la survie de notre pays. La plupart des analystes y voient le moteur même du fédéralisme coopératif. Selon ce principe, les diverses provinces ou régions du Canada devraient jouir, dans l'ensemble, de services égaux et accessibles à toutes.

Ce principe a d'abord été reconnu par la Commission Rowell-Sirois, dans les années qui ont immédiatement précédé la Seconde Guerre mondiale, mais il n'a revêtu sa forme moderne qu'en 1957-1958. A cette époque-là, les paiements de transfert étaient de 139 millions de dollars, ce qui représentait moins de 1/2 p. 100 du produit national brut du pays. En 1980-1981, dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles, ils s'élèvent en tout à quelque 3,300 millions de dollars, ce qui excède nettement 1.2 p. 100 du PNB.

Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a donné à la Chambre un exposé long et détaillé des bases sur lesquelles est calculée présentement la formule de péréquation. Elle n'est pas calculé sur le revenu moyen de chaque province, mais en fonction d'un certain nombre de catégories de recettes.

● (2010)

Pour établir la formule de péréquation, on prend en compte 29 catégories. Il est important de noter que d'après la formule de péréquation c'est le gouvernement fédéral qui doit assurer la redistribution. En vertu du système actuel, le gouvernement fédéral est le seul organisme de redistribution. C'est là un des aspects du système actuel dont je vais reparler pour essayer de voir s'il convient que le gouvernement fédéral soit le seul à assurer la répartition du produit de nos ressources ou s'il y aurait lieu d'envisager d'adopter un autre système.

Nous abordons ce débat avec un certain nombre de problèmes très réels en tête. Le premier problème ou le premier défi c'est que le paysage fiscal de la confédération et de notre pays

s'est changé de façon radicale depuis le jour où ce programme a été adopté. A cette époque, on ne contestait pas le fait que le gouvernement fédéral joue le rôle de critique à l'égard de la gestion économique. Par rapport aux autres gouvernements, le gouvernement fédéral n'était pas simplement le premier entre ses égaux, mais c'est de lui qu'émanait toute la gestion économique.

On peut considérer la question sous plusieurs angles. On peut considérer la part des recettes fiscales perçues par le gouvernement fédéral ou la part des dépenses publiques de tous les gouvernements qui est défrayée par le gouvernement fédéral. L'examen pour ces années-là révèle clairement que le gouvernement fédéral a été de très loin le gouvernement le plus important et le plus puissant. Les provinces étaient en effet grandement tributaires du gouvernement fédéral pour offrir les services indispensables à la prestation de nouvelles mesures sociales, tels que le développement de l'instruction publique, l'enseignement supérieur, la recherche et du développement et tous les programmes qu'offrent maintenant nos divers gouvernements provinciaux.

Les choses commencèrent à changer de tournure dans les années 60. Peut-être est-ce l'instauration du régime d'assurance-maladie qui a permis de constater que le gouvernement provincial allait prendre de plus en plus d'importance et que sa part des recettes publiques devait augmenter. Il fallait transférer d'autres points fiscaux aux gouvernements provinciaux pour leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités dans les domaines de l'assurance-maladie, des services sociaux, de l'instruction publique, de l'enseignement supérieur et ainsi de suite.

S'il y a eu un genre de révolution au cours des années 1960 au sujet de la prestation, par les autorités provinciales, de services sociaux et d'intérêt public, et la croissance du gouvernement, tant au niveau provincial que fédéral, il y a eu depuis une autre révolution fiscale, qui a profondément modifié l'équilibre de la confédération. Les grandes questions des années 1970 semblent être l'économie, le concept du fédéralisme et la vision du pays. C'est à cette situation nouvelle qu'il faut nous attaquer. Je veux parler du fait que depuis le coup de force de l'OPEP, en 1973-1974, les pouvoirs fiscaux, les pouvoirs financiers et les ressources dont disposent un grand nombre de provinces ont pris de telles proportions que tout le système de péréquation tel qu'il existait jusqu'en 1973 s'est trouvé remis en question.

Je ne dis pas cela pour mettre en relief le fait qu'une province est particulièrement riche et une autre particulièrement pauvre. Globalement, le pouvoir économique du gouvernement fédéral a décliné. Cela a contribué à handicaper le gouvernement dans la redistribution des richesses au sein du pays, ce qui est le but de la formule de péréquation. Cela a modifié également les relations entre provinces. Bien des gens s'en rendent compte. Le chef de l'opposition (M. Clark) a déclaré également à plusieurs reprises que le déséquilibre fiscal qui existait dans la confédération pose de sérieux problèmes; je l'ai entendu moi-même et j'en ai aussi entendu parler. Voici, d'après un article paru dans le *Globe and Mail* du 3 décembre 1980, ce que le chef de l'opposition a déclaré durant la première semaine de la dernière campagne électorale:

Il faut reconnaître que le gouvernement fédéral ne dispose pas de tous les moyens qu'il devrait avoir pour gérer l'économie nationale, pour essayer de combler les écarts régionaux ni pour mettre à exécution les grands programmes nationaux.